

Commune de VERS-SUR-SELLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 février 2023

Le sept février deux mil vingt-trois, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, LEFEBVRE, MERCIER, DUCROCQ et SALOMÉ, Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, RICHARD et GUERBETTE.

Absents : Monsieur CAPRON ayant donné procuration à Monsieur JEUNIAUX. Messieurs RIQUIER et JACQUESSON, Madame GAPENNE.

Secrétaire de séance : Mme DUCROCQ

Date de la convocation : 09/12/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de membres présents : 11

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022.**
- **Désignation du prestataire pour le centre de loisirs.**
- **Modification de la durée d'extinction de l'éclairage public.**
- **Convention CPIE « les chemins de l'espoir »**
- **Convention de mise à disposition des associations de la salle communale.**
- **Reprise à la demande de la Préfecture, de la délibération du 13 décembre concernant les heures supplémentaires et complémentaires des agents.**
- **Questions diverses.**

A la demande de monsieur Candelier, monsieur le Maire propose qu'une minute de silence soit respectée en hommage à M Jacques BRASSART, porte-drapeau de la commune, Mme Monique LEFEBVRE qui a consacré de nombreux après-midi au classement des archives ainsi qu'à M Jean VIMEU qui fut longtemps correspondant de la presse dans la commune. Tous trois décédés récemment.

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022

Sans aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

| | |
|---------------------|--------------------|
| Délibération | N° 23/02/01 |
|---------------------|--------------------|

Objet : désignation du prestataire pour le centre de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée fin novembre pour le renouvellement du marché de l'accueil de loisirs.

Une seule proposition est parvenue en mairie, malgré qu'une autre association ait demandé à visiter les locaux.

- **Association PEP80 à AMIENS.**

Année 2023 : Pour un montant prévisionnel de 119 600€ TTC si fonctionnement 3 semaines en été

Pour un montant prévisionnel de 129 700€ TTC si fonctionnement 4 semaines en été

Année 2024 : Pour un montant prévisionnel de 124 500€ TTC si fonctionnement 3 semaines en été

Pour un montant prévisionnel de 135 470€ TTC si fonctionnement 4 semaines en été

Ces tarifs comprennent l'accueil des petites vacances avec une capacité d'accueil de 58 enfants, les grandes vacances avec une capacité d'accueil de 80 enfants, les mercredis récréatifs avec une capacité d'accueil de 20 enfants et les temps d'activité périscolaire, garderie. Le détail est dans l'acte d'engagement.

Monsieur le Maire, après examen de l'offre et des mémoires techniques présentés par le candidat propose de retenir l'offre de l'association PEP80 Amiens.

Monsieur Candelier souligne l'importance de l'augmentation par rapport au marché de 2022, près de 15% d'où la nécessité de prioriser les enfants habitants la commune. Il pense qu'une réflexion va peut-être devoir être menée quant à la tarification.

L'augmentation de la capacité d'accueil demandée par des familles extérieures ne serait envisageable que si la CC2SO participait financièrement et de manière significative à l'accueil péri et extra-scolaire. Il est rappelé que la commune a repris la garderie du matin en plus de l'accueil du soir depuis le mois de septembre, que tous les enfants fréquentant l'école y sont accueillis quelque soit leur commune de résidence or actuellement la commune de Vers sur Selle est seule à en supporter le coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'association PEP80 pour l'année 2023 et l'année 2024.
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au dossier au nom de la commune

| | |
|---------------------|--------------------|
| Délibération | N° 23/02/02 |
|---------------------|--------------------|

Objet : modification de la durée d'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal en décembre, le sujet de l'énergie avait été largement évoqué. Plusieurs membres du Conseil avaient alors proposé d'allonger d'une heure la durée d'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Guy annonce que le coût de l'éclairage public, en tenant compte de l'extinction une partie de la nuit, représente 14 336€ par an au tarif actuel de l'électricité compte tenu du marché avec la FDE qui protège la commune. Qu'en sera-t-il lors du renouvellement du marché l'année prochaine ?

La question est posée de savoir s'il ne serait pas possible de profiter des travaux de passage aux LEDs pour supprimer quelques candélabres, Madame Mercier souligne que certaines rues deviendraient très sombres. Madame Lefebvre mentionne qu'il ne faut pas oublier la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire propose donc aujourd'hui de décider de la modification à apporter ; pour mémoire depuis le 1^{er} avril 2019 l'éclairage est coupé de minuit à 5h00.

Après en avoir débattu, l'ensemble des membres du Conseil municipal :

- proposent que l'éclairage public soit dorénavant éteint de 23h30 à 5h30 hormis la nuit du 14 au 15 juillet et ponctuellement à l'occasion de fêtes où l'éclairage restera allumé.
- autorisent monsieur le Maire à prendre contact avec la FDE80 et à signer tout document permettant de mettre en œuvre cette décision.

| | |
|---------------------|--------------------|
| Délibération | N° 23/02/03 |
|---------------------|--------------------|

Objet : convention SOMME NATURE « les Chemins de l'Espoir ».

La convention 2023 a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la commune de Vers sur Selle concernant le chantier d'insertion les « Chemins de l'Espoir » gérée par SOMME NATURE au profit de la commune.

M Pourny explique que le coût d'intervention augmente de 1000€ par rapport à l'année précédente mais que ces prestations restent avantageuses en comparaison avec les tarifs des entreprises privées. Leur service est indispensable car la commune n'emploie qu'un seul agent technique pour les espaces verts, ce qui serait insuffisant sans cette aide extérieure.

Le nombre de jours prévus à la convention passe de 30 en 2022 à 27 en 2023 mais avec, dorénavant, des journées de 8 heures. Il sera toujours possible de demander des journées supplémentaires en cas de besoin, par contre les journées prévues à la convention qui ne seraient pas effectuées du fait de la commune seraient perdues.

La commune s'engage à commander 27 jours de travaux pour l'année 2023 pour un forfait journalier de 736€ (tarif avec exonération de TVA sur les chantiers d'insertion) soit une cotisation annuelle totale de 19 872€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la convention 2023 de Somme Nature pour un montant total de 19 872€.

| | |
|---------------------|--------------------|
| Délibération | N° 23/02/04 |
|---------------------|--------------------|

Objet : convention de mise à disposition des associations de la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal en décembre, lors du débat concernant les tarifs de location de la salle communale (Délibération n°22/12/16 du 13 décembre 2022.), le sujet de la consommation d'énergie avait été évoqué en ce qui concerne les associations qui bénéficient de la gratuité d'utilisation, il avait été décidé qu'un relevé de compteurs serait désormais effectué avant et après chaque utilisation de la salle, afin de pouvoir facturer, au même tarif que les particuliers, les consommations. Cette mesure nécessite l'établissement d'une convention d'utilisation ponctuelle de la salle qui sera signée entre le Maire et un membre du bureau des associations.

Quelques modifications syntaxiques sont à prévoir au document de travail communiqué en amont aux membres du Conseil. A l'article 3 il serait plus judicieux de demander une attestation d'assurance plutôt que le numéro de contrat. En ce qui concerne les conditions financières, préciser qu'une facture sera adressée à l'association.

La question se pose de savoir à quelles associations cette convention s'adresse. Madame LEFEBVRE et M JEUNIAUX estiment qu'elle doit être signée par toutes les associations (en dehors des manifestations auxquelles la commune participe ; exemple l'arbre de Noël) dès lors qu'elles utilisent la salle, il ne doit pas être fait de cas par cas puisque, comme le rappelle M CANDELIER le but de cette convention est de responsabiliser les usagers aux dépenses énergétiques ; on constate trop souvent que la porte de la salle est grande ouverte alors que le chauffage tourne à l'intérieur.

Monsieur Guy précise que le reste à charge pour la commune en ce qui concerne le gaz et l'électricité est de l'ordre de 2 600€ par an, déduction faite des consommations des locations effectuées par les privés qui louent la salle et pour lesquels un relevé de compteurs est effectué à la remise des clés le vendredi et le lundi matin.

Monsieur JEUNIAUX mentionne l'importance de la vie associative dans un village, toutefois il lui semble important de contractualiser les occupations de salle afin de garantir la sécurité.

Monsieur CANDELIER propose d'augmenter les subventions accordées aux associations. Ce point sera discuté ultérieurement lors du vote du budget.

Monsieur GUY propose de réunir les associations afin d'établir le calendrier des manifestations à venir et de présenter cette convention.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil, approuve cette convention et autorise monsieur le Maire à communiquer auprès des associations sur sa mise en œuvre.

Objet : reprise à la demande de la Préfecture de la délibération du 13 décembre concernant les heures supplémentaires et complémentaires des agents.

En date du 25 janvier, la Préfecture nous a informés que la délibération n°22/12/14 du 13 décembre 2022 concernant l'attribution d'heures complémentaires et supplémentaires aux agents n'était pas recevable car elle ne fixe pas la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

L'ensemble des membres du Conseil s'accorde à dire que tous les cadres d'emploi peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires pour les besoins du service.

Monsieur le Maire propose donc de rapporter cette délibération en précisant les agents concernés.

Agents à temps complet :

Des heures supplémentaires pourront être payées en fonction des nécessités de service à la secrétaire de mairie ainsi qu'à l'agent technique.

Agents à temps non complet :

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents à temps non complet (agents technique et personnels d'animation) sont appelés à faire des heures complémentaires pour le bon fonctionnement des services notamment au moment des vacances dans le cadre de l'accueil des enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'octroi des heures complémentaires et heures supplémentaires aux agents ci-dessus désignés.

Informations du Maire :

- Monsieur le Maire présente une DIA concernant les parcelles AH 272-273-275 et 276 appartenant à M HERDHEBAUT Christian au profit de monsieur et madame MILLOT pour laquelle la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption
- L'INSEE a transmis en décembre les résultats du recensement, la population recensée en 2022 est de 862 habitants mais le chiffre retenu par l'INSEE pour l'année 2023 est de 780 habitants.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par monsieur LAMULLE (responsable de l'antenne de l'aide alimentaire de Saleux) pour remercier la municipalité pour l'organisation de la collecte ainsi que les généreux donateurs de la commune qui ont permis de récolter 608 kg de produits (alimentaires et d'hygiène).
- La FDE80 a informé que les travaux pour le passage aux LEDs sur les rues communales devraient commencer à partir de septembre 2023.
- Le 2 février, messieurs JEUNIAUX et POURNY ont été installés dans leurs fonctions de délégués de la commune lors du Conseil d'Amiens Métropole.
- Une conférence des Maires a eu lieu afin de présenter le nouveau Procureur de la République. Cette réunion a été l'occasion pour les maires réunis d'aborder le problème des incivilités en tout genre et surtout des tags et dépôts sauvages dans la nature dont tous ont à se plaindre. Le Procureur a affirmé sa volonté de donner suite aux plaintes déposées par les Maires. Une réflexion est menée sur la réduction du cout de traitement des déchets, plusieurs pistes sont à l'étude comme la fermeture des déchetteries une semaine sur deux, ou les week-ends, la diminution du nombre de ramassage des ordures ménagères, création de points d'apports volontaires...

Questions diverses :

Karine LEFEBVRE : liste les actions des commissions sociales et fêtes.

- La collecte pour l'aide alimentaire.
- La boîte aux lettres du Père Noël, une quarantaine de lettres y ont été déposées et ont reçu une réponse. Participation en légère hausse.
- La calèche du Père Noël qui n'a pas attiré le public escompté.
- **Animations à venir** :
 - ✓ Cabaret Grabuge : une pièce de théâtre est prévue le 18/02 (entrée 5€)
 - ✓ Soirée jeux de société intergénérationnelle le 03/03 avec pour but de créer du lien social.
 - ✓ Chasse aux œufs pour Pâques, (pas de dessins comme ces deux dernières années).
 - ✓ Animations du 14 juillet : à retravailler.
 - ✓ Fête du village le 27 août.
 - ✓ Une journée citoyenne est envisagée en mai
 - ✓ Pique-nique républicain (rencontre élus/ habitants)
 - ✓ Repair-café : il est envisagé de mettre en place une animation environ par trimestre, l'association est toujours à la recherche de bénévoles susceptibles d'apporter leurs connaissances pour aider aux réparations. Monsieur Candelier propose de peut-être contacter directement des personnes qui ont connaissances en bricolage et de les inviter.

Madame Lefebvre remercie les membres des commissions pour leur dynamisme et leur volonté de faire bouger les choses dans le village.

Monsieur Jeuniaux demande si un appel à candidature est à prévoir pour compléter ces deux commissions. Le nombre de places à combler est à vérifier.

Bruno POURNY :

- La SNCF a été sollicitée pour réaménager le chemin permettant de relier la commune à la coulée verte. M Jeuniaux informe que le Conseil Départemental relance le dossier des chemins à rénover.
- Place du 8 mai (création de commerce, restaurant), une rencontre a été organisée avec l'architecte et un maître d'œuvre. L'estimation de l'opération est de 1.7 millions, une réflexion sera menée sur le devenir de ce projet.
- Le fond de commerce du « Provençal » est repris.

Jean-François CANDELIER :

- Demande où en est le projet de parking prévu sur le terrain rue de Conty. M Pourny informe que le désamiantage est prévu le 2 mars. Le garage sera démonté ensuite et un appel d'offres sera lancé.
- Il mentionne des dépôts sauvages après le pont sur la route de Dury. Cet espace appartient à la SANEF qui a été interpellée plusieurs fois à ce sujet.
- Il évoque la maintenance de l'école, qui gère quoi ? En effet des problèmes de fuite d'eau sont récurrents dans les sanitaires. M Pourny répond que M Jeanson est intervenu mais que cette fuite est consécutive à un changement de robinets effectué par un agent de la CC2SO.
- Il faudrait élarguer le long de la rivière. M Richard répond que le syndicat de la rivière Selle ne voudra pas le faire, dorénavant la priorité est donnée à la suppression des vannages et la création de passes à poissons.
- Qu'en est-il du pont de la rue du moulin ? La commune n'a pas de réponse à ce sujet, des sondages de résistance ont été effectués et la décision est dans les mains d'Amiens Métropole.
- Il soulève le problème des pannes qui relèvent d'Amiens métropole qui sont parfois longues à être réparées.
- Le parking de la SIP semble être raccordé sur l'éclairage public, il serait bon de demander à la SIP de se brancher indépendamment puisqu'il s'agit d'un parking privé. En effet à l'origine ce parking devait être accessible à tous mais la SIP a décidé de le réserver aux locataires des logements.
- Une réunion a eu lieu au SISA, une augmentation des tarifs a été décidée ils passeront de 22€50 à 23€ en semaine, inchangés le dimanche, la participation des communes passera de 0.76€ à 1€ par habitant.

21h07 départ de Marie SALOMÉ

Isabelle MERCIER :

- Le problème du chauffage à l'école qui fonctionne indifféremment pendant la semaine et les week-ends et vacances a-t-il été revu ? Le chauffagiste sera contacté pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.
- Elle informe les membres du Conseil qu'elle a reçu un certain nombre de doléances d'un administré à savoir :
 - ✓ Il souhaiterait que le city-stade soit éclairé : cela ne se fera pas pour deux raisons ; d'une part la commune cherche à réduire sa facture énergétique, elle ne va donc pas implanter de nouveaux points lumineux, d'autre part cela amènerait des nuisances pour les riverains.
 - ✓ Il propose que l'arbre de Noël soit organisé en dehors des vacances scolaires pour permettre une plus grande participation des enfants.
 - ✓ Il signale qu'il y a beaucoup de rats rue St Hildevert. Il n'existe pas de réelle solution mis à part le raticide mis à disposition des administrés par la commune.
 - ✓ Enfin il souhaiterait une communication qui reprendrait les points du discours des vœux du maire.

Willy GUY signale que l'alarme du stade est très souvent déclenchée et qu'il lui est arrivé de constater que les grilles restent ouvertes.

Marie DUCROCQ :

- La trésorière de l'APEVB demande si sa demande de subvention va aboutir ? Réponse : les subventions aux associations sont votées lors du vote du budget.
- Dans le lotissement, l'accès au chantier (collectifs) n'est pas fait correctement ce qui entraîne de la boue sur les trottoirs. Il est dangereux de marcher sur la route. Il n'y a pas d'obligation à aménager un accès à un chantier.
- Le chemin en cailloux qui mène à l'école débouche sur le parking, y-aurait-il possibilité de faire un marquage au sol signalant qu'il ne s'agit pas d'une place de parking, afin de permettre le passage des poussettes ?

Christine ALIGNER demande si une inauguration des rues Alfred Manessier et Rosa Bonheur est prévue. Les autres rues n'ont pas fait l'objet d'une inauguration et si quelque chose devait être organisé ça sera après la réception du lotissement par la commune.

**Sans autre question des membres du Conseil,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h00**

Liste des délibérations à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022.
- Désignation du prestataire pour le centre de loisirs.
- Modification de la durée d'extinction de l'éclairage public.
- Convention CPIE « les chemins de l'espoir »
- Convention de mise à disposition des associations de la salle communale.
- Reprise à la demande de la Préfecture, de la délibération du 13 décembre concernant les heures supplémentaires et complémentaires des agents.

En présence de :

Monsieur JEUNIAUX, maire
Mesdames ALIGNER, LEFEBVRE, MERCIER, DUCROCQ et SALOMÉ, Messieurs
CANDELIER, GUY, POURNY, RICHARD et GUERBETTE.
Procuration donnée par M CAPRON à M JEUNIAUX.

Le Maire

Jean-Luc JEUNIAUX



la Secrétaire de séance
Marie DUCROCQ